# Compte rendu séance du jeudi 16 janvier 2020 à 20 hs 15

Le jeudi 16 janvier 2020, à 20 hs 15, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. HUGON F., Maire de Noyers/Jabron.

Etaient présents: HUGON François - BLANC Yvette - CHADEBEC Brice -

GUERINI Claude - LATIL Annick - LATIL Maryse - LATIL Yves -

ROUSSELET Yaneck - SCHMALTZ Fabien

Absent excusé: ELLENA Christophe (procuration à HUGON François)

Absent : BOUCHET Pierre

Secrétaire de séance : LATIL Annick

M. le Maire ouvre la séance en donnant lecture du compte rendu de la séance précédente, lequel compte rendu n'apportant aucune remarque est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire demande au Conseil de modifier l'ordre du jour de la séance, à savoir :

- ajouter : modification statut A.GE.D.I
- enlever : avenant 1 au contrat de solidarité territoriale

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents autorise la modification de cet ordre du jour.

## ORDRE du JOUR

## Extinction éclairage public

M. le Maire rappelle au Conseil la réflexion engagée sur l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, afin de minimiser l'impact sur l'environnement de la pollution lumineuse, et présente le bilan réalisé depuis la mise en place de ce dispositif, ayant commencé courant mars.

Dépenses éclairage public en 2018 = 7 334,49 €

Dépenses éclairage public en 2019 = 4 467,43 €

Soit une économie de 2 867,06 € sur 9 mois, ce qui équivaut à une économie annuelle de 3 800 € environ.

#### Le Conseil, à l'unanimité

- prend acte de cette économie réalisée sur 9 mois
- demande à étendre la plage horaire d'extinction de 23 hs à 6 hs

# Restauration du clocher de l'église paroissiale

M. le Maire rappelle au Conseil que les travaux de restauration des cloches étant terminés, il conviendrait de lancer la réalisation de la restauration du clocher. Celle-ci s'effrite, se lézarde et les enduits s'abiment.

Un chiffrage a été établi qui se monte à 33 568,37  $\in$  HT. M. le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre du FODAC dont le montant serait plafonné à 11 300  $\in$ , ainsi qu'une subvention auprès de la Région dans le cadre du FRAT

Sous réserve de l'obtention des crédits, le plan de financement pourrait s'établir de la façon suivante :

 Département (FODAC)
 11 300,00 €

 Région (FRAT) 70 %)
 12 000,00 €

 Fonds propres
 10 268,37 €

#### Le Conseil, à l'unanimité des membres présents

- accepte le plan de financement présenté ci-dessus
- sollicite le concours financier du Département au titre du FODAC, ainsi que celui de la Région au titre du FRAT.
- Autorise M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

### Régularisation emprise crèche intercommunale

Par sa délibération en date du 12 décembre 2019, le Conseil acceptait la cession du terrain de la crèche intercommunale (parcelles D1222, D934 ainsi qu'une partie de la parcelle D1110.

M. le Maire informe donc le Conseil que pour pouvoir réaliser cette opération, il conviendrait de procéder au déclassement de 314 m2 du domaine communal. Le déclassement pourrait se faire sans enquête d'utilité publique préalable en recourant à l'art. L141-3 du Code de la Voirie Communale qui stipule : « les délibérations concernant le déclassement et le classement sont dispensées d'enquête d'utilité publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée à pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie ».

La cession de cette parcelle à la CCJVLD n'occasionnerait aucune gêne dans la circulation des véhicules.

#### Le Conseil, à l'unanimité

- Accepte de procéder au déclassement de 314 m2 environ du domaine public communal, soit l'emprise du terrain sur lequel est édifiée la construction.
- Dit que les frais de bornage, de notaire et annexes seront à la charge exclusive de la Communauté de Communes Jabron, Lure, Vançon, Durance (CCJLVD)
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

#### Demande subvention Ass. Canine Sisteronaise

M. le Maire soumet au Conseil la demande émanant de l'Association Canine Sisteronaise. La Commune de Noyers ayant adhéré au service fourrière de cette association, il convient de procéder pour l'année 2020 au paiement de la cotisation, soit la somme de 545,10 €

### Le Conseil, par 9 voix pour et 1 voix contre

- Accepte le versement de la somme de 545,10 € à l'Ass. Canine Sisteronaise

### Transports périscolaire

Afin que les enfants fréquentant les garderies du matin et/ou du soir, respectivement à l'école de Bevons et Noyers, et non inscrits dans le cadre du transport scolaire, puissent bénéficier du circuit transport scolaire, la Commune de Noyers doit signer une convention avec la Région.

M. le Maire rappelle que par délibération n° 2019/041, du 4 septembre 2019 le projet de convention proposé par la Région avait été accepté. Cette dite convention a été approuvée par les membres de la Commission Permanente de la Région, le 13 décembre 2019. Cette convention a pour objet de définir les modalités de gestion du service périscolaire organisé à titre principal pour les scolaires de la Région.

Après lecture de cette convention,

#### Le Conseil, à l'unanimité

- Accepte la convention, et notamment les points suivants.
  - Coût de la prestation établi à la somme forfaitaire de 110 €/élève/an
  - La Commune ne demande aucune participation aux familles
- La Commune remboursera à la Région les sommes correspondantes aux élèves qui résident sur la Commune
  - La convention est renouvelable par tacite reconduction
- Autorise M. le Maire à signer cette Convention.

#### A.GE.D.I - modification statut

Pour rappel, le syndicat mixte A.GE.D.I a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Ses statuts ont ensuite été modifiés par arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal. Ce syndicat a pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à syndicat informatique mixte ouvert et de modifier l'objet du syndicat.

Après approbation des statuts par le comité syndical, au cours de sa séance du 4 décembre 2019, le syndicat A.GE.D.I sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

#### Le Conseil, à l'unanimité

- Approuve l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du syndicat mixte A.GE.D.I
- Approuve le passage de syndicat mixte fermé en syndicat mixte ouvert
- Approuve la modification de l'objet du syndicat
- Autorise M. Le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du syndicat informatique A.GE.D.I

## Questions diverses

### Ravin école

Plusieurs solutions ont été envisagées pour passer à l'aspect opérationnel des travaux.

# Retour des cloches de l'Eglise Notre Dame de l'Immaculée Conception

Les cloches de l'église seront de retour le vendredi 24 janvier, puis exposées le week-end dans l'église avant de retrouver leur place dans le clocher le lundi 27 janvier au matin.
Une messe pour célébrer leur retour aura lieu le dimanche 2 février à 10 hs 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 hs 30 Le Maire F.HUGON

